

Communiqué de presse

Berne, Lausanne, Lugano, le 14 septembre 2010

## Les organisations de consommateurs saluent le nouveau départ du label nutritionnel. **Information nutritionnelle - nouveau départ justifié**

**La FRC avec ses partenaires de l'alliance des organisations de consommateurs (SKS et acsi) est convaincue qu'une information simple et compréhensible est nécessaire et pertinente pour favoriser une alimentation équilibrée. Le label Healthy Choice, évalué par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la société suisse de nutrition (SSN) n'a pas trouvé l'écho espéré lors des enquêtes auprès des consommateurs, ce qui n'étonne que peu l'Alliance des organisations de consommateurs.**

La FRC, le SKS et l'ACSI sont convaincus qu'une information simple et compréhensible donne un signal important pour choisir des aliments sains, spécialement auprès des enfants et des jeunes. Elles saluent donc le nouveau départ décidé par l'OFSP et la SSN pour évaluer et choisir un système d'étiquetage nutritionnel.

Lors de ce nouveau départ, il faut éviter de répéter les erreurs commises lors du premier processus; les organisations de consommateurs y avaient été intégrées trop tard. L'enquête auprès des consommateurs avait également été réalisée alors que le projet entier était déjà focalisé sur le label Healthy Choice. La FRC, le SKS et l'ACSI n'ont pas été surprises par les résultats de cette enquête. Ni les RNJ (repères nutritionnels journaliers) déjà présents sur certains produits, ni le label Choice – chacun pour des raisons différentes-.ne convainquent entièrement. Le système dit « des feux de signalisation » (feux tricolores ou code couleur) rencontre une grosse résistance, principalement de l'industrie alimentaire. Mais le label également ne rencontre pas non plus un grand succès auprès de l'industrie et des distributeurs: environ 75% ne veulent pas l'introduire sur leurs produits.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour que les consommatrices et consommateurs disposent effectivement d'une information utile en matière d'alimentation:

- Leurs besoins doivent être pris en compte dès le début du processus.
- La déclaration ne doit pas avoir pour conséquence une tromperie partielle des consommateurs, ce qui peut parfois être le cas avec les RNJ.
- L'industrie doit être plus fortement amenée à prendre ses responsabilités. De simples déclarations facultatives ne sont pas crédibles. L'industrie doit s'engager à les utiliser et également à améliorer ses recettes.

Les organisations de consommateurs sont prêtes à continuer leur collaboration pour élaborer un système d'étiquetage nutritionnel. Ce dernier doit être compréhensible, visible et avoir du sens.

Renseignements complémentaires:  
FRC, 021 331 00 90